

INFORMATIONS AUX PARENTS D'ELEVES DANS LE CADRE DE LA REOUVERTURE DES ECOLES

Le Gouvernement a décidé la réouverture progressivement des écoles à partir du 11 mai 2020 dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Suite à la communication du protocole sanitaire réalisé par le Ministère de l'Éducation Nationale, la commune et les équipes enseignantes ont ensemble étudié l'organisation des locaux scolaires et les modalités de fonctionnement pour garantir la sécurité sanitaire des enfants et du personnel.

Le protocole repose sur cinq grands principes fondamentaux :

- Maintenir de la distanciation physique
- Appliquer les gestes barrières
- Limiter le brassage des élèves
- Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- Former, informer et communiquer

Les principales dispositions sont les suivantes :

- Nettoyage et désinfection des locaux
- Désencombrement des salles occupées
- Mise à disposition de solution hydroalcoolique sachant que le lavage des mains à l'eau et au savon est privilégié.
- Équipement en masques pour le personnel.
- Marquage au sol aux entrées des écoles pour indiquer la distanciation physique à respecter.
- Indication des sens de circulation dans les locaux dans le respect de la distanciation physique.
- Réorganisation des toilettes pour faire respecter la distanciation physique, et mise à disposition de papiers à usage unique pour le séchage des mains.
- Ouverture du service de restauration scolaire en partenariat avec le collège et dans le respect des principes énoncés.
- Organisation de l'accueil périscolaire dans le respect des principes énoncés.

Un protocole local d'organisation de la réouverture a été élaboré par l'ensemble des intervenants dans les écoles. Il est consultable à la demande en mairie.

ORGANISATION DE L'ACCUEIL DES ENFANTS

Au regard du contexte sanitaire, l'accueil des enfants est adapté pour garantir des conditions de santé et de sécurité optimales pour les écoliers et le personnel :

→ Avant l'arrivée à l'école

Les enfants doivent être habillés de telle manière qu'ils puissent être autonomes et que chacun puisse ranger seul ses affaires.

Les parents devront prendre la température de leur(s) enfant(s) le matin et l'après-midi avant de se rendre à l'école ainsi que chaque soir, et devront avertir immédiatement l'école en cas

de fièvre (température supérieure à 37,8°C) ou de tout autre symptôme évoquant un COVID 19. Dans ce cas, l'enfant devra rester à la maison. Il en est de même pour les personnels. Chaque enfant devra se laver les mains en partant de la maison. Chaque enfant devra avoir avec lui l'ensemble de ses affaires, ainsi que des mouchoirs en papier (pas d'échange de matériel possible) ou encore une bouteille d'eau. Il est important que les cheveux soient attachés.

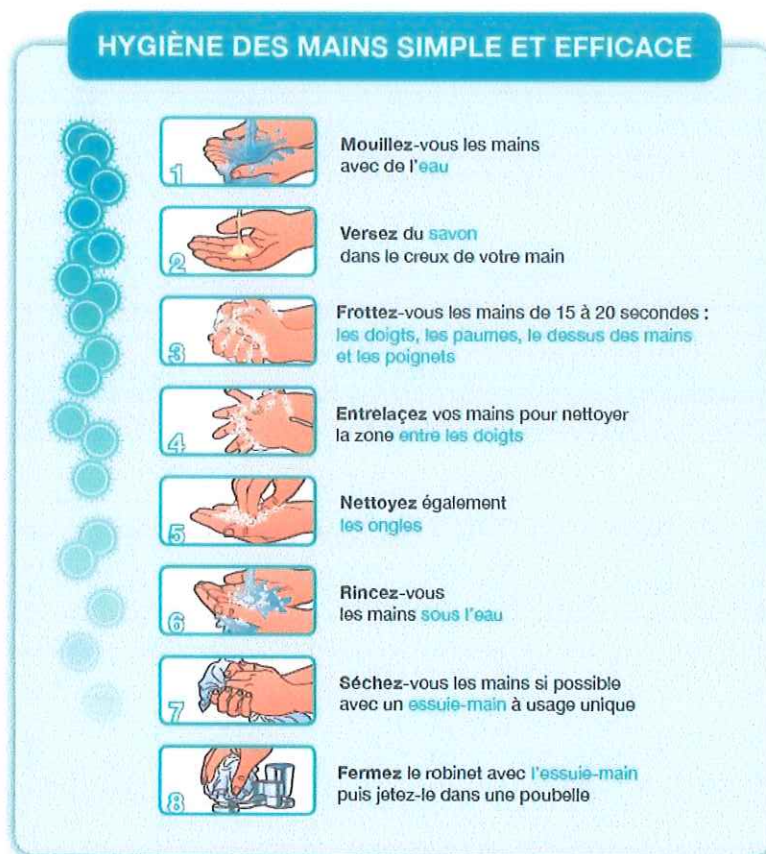
→ **Protocole du lavage régulier des mains**

Les enfants devront se laver les mains à l'arrivée et au départ de l'école (sous surveillance de l'enseignant responsable).

Durant la journée, un lavage méticuleux des mains aura lieu avant et après chaque passage aux toilettes, ainsi qu'avant et après le repas du midi et des récréations, et avant chaque entrée en classe. De même, après s'être mouché, avoir toussé ou avoir éternué.

Les adultes responsables vérifieront l'approvisionnement en savon et en papier à usage unique.

Une solution hydroalcoolique est mise à disposition dans chaque salle utilisée et à chaque entrée.



→ **Organisation des entrées d'école dès 8h20 et 13h20**

Les parents attendent devant l'école en respectant la distanciation physique. Ils doivent éviter tout regroupement aux abords de l'école.

Les horaires devront être rigoureusement respectés.

Un agent communal accueillera les enfants à l'entrée pour lui indiquer le sens de circulation afin de rejoindre sa classe.

L'enfant retrouvera son enseignant devant la classe pour son installation et le premier lavage de mains (1 élève à la fois, une file sera mise en place en respectant les règles de distanciation).

→ Organisation des sorties d'écoles à 11h30 et à 16h30

Les enseignants accompagneront les élèves dehors, jusqu'au lieu de sortie dans le respect des distanciations.

Les enfants seront pris en charge par leurs parents dès qu'ils sortent de l'enceinte des établissements.

Les enfants qui rentrent seuls pourront le faire mais devront respecter les règles de non-regroupement aux abords de l'école.

Les enfants inscrits à la cantine sont pris en charge par les animateurs de l'AML.

→ Distanciation sociale

Les adultes comme les enfants doivent respecter une distance d'un mètre entre eux. Cela implique que chaque enfant gère ses propres affaires (vêtements, fournitures...), qui ne doivent pas nécessiter l'intervention d'adultes (**vêtements que l'enfant peut gérer seul**, fournitures en bon état vérifiées à la maison avec les parents...). Pensez-y lors de l'habillage de vos enfants le matin.

Aucun objet ne sera échangé ni partagé (jeux de cour, livres, tablettes, ...)

→ Gestes barrières

Ils sont à respecter par tous, tout le temps :

- communiquer et informer
- respecter les signalétiques au sol devant et dans les écoles ainsi que les sens de circulation
- maintenir la distanciation physique à 1 m entre chaque personne (parent, élève, personnel)
- le groupe classe restera strictement identique jusqu'à la fin du mois de mai.
- le matériel mis à disposition des enfants sera restreint et individuel
- assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel
- l'Éducation nationale, la mairie, les enseignants, les personnels des écoles, les enfants et les parents sont les acteurs de ce dispositif



→ **Port du masque**

Il est obligatoire pour le personnel présent à l'école tout au long de la journée. Les masques des enseignants et des AESH sont fournis par l'éducation nationale.

Le personnel communal sera équipé de masques fournis par la commune.

Pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais les enfants peuvent en être équipés si les parents le souhaitent et si les enfants sont en mesure de le porter sans risque de mésusage. Il appartiendra alors aux familles de fournir des masques à leurs enfants lorsque les masques seront accessibles aisément à l'ensemble de la population.

L'avis du médecin référent de la famille déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

→ **Nettoyage et entretien des locaux**

Les locaux

Les locaux utilisés seront nettoyés et désinfectés par le personnel communal chaque soir (sols, sanitaires, tables, chaises, points de contact, matériel utilisé...).

Le personnel communal intervenant dans les écoles a bénéficié d'une information pratique sur le protocole sanitaire à respecter (gestes, produits à utilisés...).

Les locaux seront aérés tout au long de la journée (avant l'arrivée des enfants, pendant les récréations et temps de midi, après le départ des enfants), au moins 10 min à chaque fois.

Sanitaires

Un nettoyage et une désinfection des sanitaires (cuvette, lavabos, bouton de chasse d'eau, poignées de porte, robinets ...) seront réalisés à chaque passage des élèves.

Un nettoyage et une désinfection de tous les locaux utilisés seront effectués chaque soir (tables, sols, sanitaires, points de contact ...)

Les classes

Un nettoyage et une désinfection des tables, des chaises, des zones de contact, du matériel utilisé seront effectués chaque soir.

Chaque zone ou objet nécessitant un nettoyage approfondi sera signalé via un post-it aux personnes chargées de l'entretien.

Les poubelles seront vidées chaque soir et les sacs seront remplacés.

→ **Communication avec les parents**

L'équipe enseignante privilégie la communication à distance : par mail ou par téléphone.

Si des parents doivent être reçus, ils le seront en extérieur dans la mesure du possible, sur rendez-vous uniquement, tout en respectant la distance de protection d'un mètre entre les personnes.


L'organisation mise en place pourra être modifiée si besoin, afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants.

La réussite de cette réouverture repose sur un engagement de chacun à respecter les mesures mises en place afin d'assurer la sécurité de tous, qui pour rappel est la priorité absolue.

Nous savons pouvoir compter sur votre bon respect de cette procédure.

Fait à Saint-Loup-sur-Semouse, le 14 mai 2020

Le Maire,
Thierry BORDOT



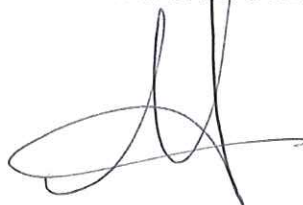
La Directrice de l'école du Centre
Anne-Lise VINCENT



Le Directeur de l'AML
Thierry GOLDMAN



La Directrice de l'école du Mont-Pautet
Anna BREYSSE



La Directrice de l'école du Chanois
Sophie COLLAS

